

CONVOCATION DU 25 MARS 2011

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 05 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le cinq avril à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique CHAUVEL, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Claude BAZIRE, Georges CAVEDONI, Pierre COSTE, Suzanne BOUST, Claude JACQUES, Thierry LEGOIS, Isabelle SAINT SANS, Christophe SCHEPENS, Jean Christophe GOYON.

**Etaient absents excusés :** Monsieur Benoit MOREAU qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe GOYON.

Monsieur Christophe SCHEPENS est arrivé à 19 h 20 à la séance.

Madame Isabelle SAINT SANS a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

Monsieur Jean-Claude BAZIRE demande à Madame Le Maire de prendre la parole.

« Madame Le Maire

Pour Nous élus de Sotteville, c'est un honneur d'avoir notre maire Conseillère Générale.

Je tiens à vous féliciter pour votre brillante réélection au 1<sup>er</sup> tour. Les habitants de ce canton qui se sont déplacés nombreux ont voulu vous témoigner de leur reconnaissance. Pendant votre précédent mandat, vous avez su rester à leur écoute et toujours prête à leur rendre service. Quant à vos collègues du Département, ils ont apprécié vos compétences car ils vous ont reconduit dans votre fonction de Vice Présidente.

Je ne peux que vous souhaiter de continuer dans cet élan en vue de prochaine étape électorale. »

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-Claude BAZIRE pour ces propos.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des différents budgets et comptes qui vont être étudiés lors de la présente réunion.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre COSTE, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2010 de la Commune est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	453 751.91 Euros	281 364.41 Euros
INVESTISSEMENT	183 966.38 Euros RESTE À REALISER 26 000.00 EUROS	258 705.36 Euros RESTE À REALISER 1 000.00 EUROS

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :** 172 387.50 Euros  
**DEFICIT D'INVESTISSEMENT :** 74 738.98 Euros

Madame Le Maire ne prend pas part au vote

**VOTE PAR CHAPITRE :**

**FONCTIONNEMENT :** POUR : 9 CONTRE : 0

**INVESTISSEMENT :** POUR : 9 CONTRE : 0

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur Pierre COSTE, doyen de l'assemblée, Le compte Administratif 2010 du service de l'Eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	33 227.05 Euros	19 721.53 Euros
INVESTISSEMENT	144 701.99 Euros	30 351.95 Euros

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :** 13 505.52 Euros  
**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :** 114 350.04 Euros

Madame Le Maire ne prend pas part au vote

**VOTE PAR CHAPITRE :**

**FONCTIONNEMENT :** POUR : 09 CONTRE : 0

**INVESTISSEMENT :** POUR : 09 CONTRE : 0

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2010 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	79 401.50 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2010	92 986.00 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	172 387.50 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	131 861.27 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2010	57 122.29 Euros
TOTAL DEFICIT D'INVESTISSEMENT	74 738.98 Euros

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2010 s'établissent ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	1 000.00 Euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	26 000.00 Euros
SOLDE POSITIF	25 000.00 Euros

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	49 738.98 Euros
--------------------------	-----------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	49 738.98 Euros
AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	122 648.52 Euros
REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 dépenses	74 738.98 Euros

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2010 service de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 170.62 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2010	17 676.14 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	13 505.52 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	139 436.47 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2010	25 086.43 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	114 350.04 Euros

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2010 s'établissent ainsi :  
NEANT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPORT DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) RECETTES	13 505.52 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 RECETTES	114 350.04 Euros

## **TAUX DES TAXES**

Madame Le Maire donne lecture des différentes taxes et donne quelques explications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes de 2010 à savoir :

Taxe d'habitation .....	19.61%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties .....	20.40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	34.87%

## **BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2011 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté par chapitre par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	30 105.52 Euros	24 900.00 Euros
INVESTISSEMENT	139 030.00 Euros	96 900.00 Euros

**VOTE PAR CHAPITRE :**

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0  
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

## **DEPENSES INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2011 du Service de l'eau et de l'Assainissement :

<b>AUTOSURVEILLANCE STATION EPURATION</b>	<b>46 000.00 €</b>
<b>EXTENSION RESEAU RUE DES GIMBLAYS</b>	<b>16 000.00 €</b>

## **BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

Le Budget Primitif 2011 de la Commune est voté par chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>528 200.00 Euros</b>	<b>528 200.00 Euros</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>360 200.00 Euros</b>	<b>360 200.00 Euros</b>

Les Chapitres 011 et 012 n'ont pas été votés par Monsieur SCHEPENS Christophe car il est arrivé après le vote.

### **VOTE PAR CHAPITRE :**

**FONCTIONNEMENT** : POUR : 11 CONTRE : 0  
**INVESTISSEMENT** : POUR : 11 CONTRE : 0

## **DEPENSES INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2011 de la Commune:

<b>PARTICIPATION A L'ACHAT DES LOGEMENTS EDF</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>MISE EN CONFORMITE EGLISE</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>REFECTION D'UNE PARTIE DES JOINTS DE L'EGLISE</b>	<b>13 000.00 €</b>
<b>RENOUVELLEMENT DE BOUCHE A INCENDIE</b>	<b>9 000.00 €</b>
<b>REFECTION DE LA RUE CROIX BOULET</b>	<b>36 000.00 €</b>
<b>ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE</b>	<b>4 200.00 €</b>
<b>REPLACEMENT D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE</b>	<b>1 200.00 €</b>
<b>REPLACEMENT DES BOULES FLUO A LA CITE EDF</b>	<b>13 000.00 €</b>

## **SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

<b>JEUNESSE PONGISTE SOTTEVILLE-SUR-MER</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SOTTEVILLE-SUR-MER</b>	<b>500,00 €</b>
<b>CLUB DE L'AMITIE SOTTEVILLE-SUR-MER</b>	<b>1 000,00 €</b>

COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE-SUR-MER (LIVRES)	200,00 €
ASSOCIATION "LES LUCIOLES" SOTTEVILLE-SUR-MER	12 500,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (A.B.C)	7 000,00 €
ALLIANCE ET CULTURE	500,00 €
STADE VALERIQUEAIS GYM ET DANSE	160,00 €
F.N.A.C.A FONTAINE-LE-DUN	150,00 €
VEULES PATRICK	100,00 €
A.D.M.R. FONTAINE-LE-DUN	600,00 €
ECOLE DU BOURG-DUN (CLASSE DE DECOUVERTE)	100,00 €
ECOLE DE VEULES-LES-ROSES (sorties scolaires)	360,00 €
ALGUES	100,00 €
ASS. POUR LA PROTECTION DE LA PLAINE BRAMETOT	100,00 €
L'ASSIETTE FONTAINE-LE-DUN	400,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE FONTAINE-LE-DUN	120,00 €
OTAF	200,00 €
ATHLETIC CLUB VEULAIS	160,00 €
ATHLETIC CLUB VEULAIS (course à pied)	100,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	180,00 €
C.O.F.FONTAINE-LE-DUN	200,00 €
MOTO CLUB DE SOTTEVILLE-SUR-MER	450,00 €
INTER ACTIF	200,00 €
RENCONTRES SUR LE PLATEAU (à la découverte de nos villages)	150,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	151,00 €
VDA-VDE	150,00 €
COMITE DES FETES DE SOTTEVILLE-SUR-MER	200,00 €
CHORALE LA CLE DES CHAMPS	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE COTE D'ALBATRE	100,00 €
STADE VALERIQUEAIS DE NATATION	160,00 €
RETRO TRIAL	100,00 €
LES AMIS DE BOURVIL	100,00 €
ANCG (coureurs de grève)	200,00 €
GYM ET DANSE DE SAINT VALERY-EN-CAUX	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 491,00 €</b>

Pour la subvention du Moto club de SOTTEVILLE, Monsieur Thierry LEGOIS, Président de cette association ne prend pas part au vote.

Les subventions ne sont que des prévisions.  
Elles seront versées à condition que les associations fournissent une demande écrite avec les comptes et un RIB.

## **CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2011 sont les suivantes, sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés.

SIVOS (Participation déjà votée le 04/02/2011)	30 089,00 €
SIVOS TRANSPORT (Participation déjà votée le 04/02/2011)	1 170,00 €
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS	7 100,00 €
COLLEGE DE SAINT VALERY-EN-CAUX	4 000,00 €
SYND DU COLLEGE SAINT VALERY-EN-CAUX	800,00 €
ENTREES PISCINES	500,00 €
MISSION LOCALE	450,00 €
A.N.E.L.	115,00 €
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	100,00 €
C.A.U.E	50,00 €
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT/EAU	310,00 €
A.R.E.H.N.	80,00 €
C.T.S.N.	80,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	80,00 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE VEULAIS	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 944,00 €</b>

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE SAINT VALERY EN CAUX**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la fiscalisation de la participation et d'inscrire au Budget Primitif 2011 la somme de 715.18 Euros.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE FONTAINE-LE-DUN**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la fiscalisation des participations et inscrire au Budget Primitif 2011 les sommes suivantes à savoir :

- Remboursement des annuités d'emprunts souscrits pour le compte des communes pour un montant de 6 454.69 Euros
- Remboursement des emprunts pour financer la part syndical sur les travaux de renforcement et/ou d'extension pour un montant de 2 444.79 Euros.

## **REFECTION DE ROUTES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Le Maire souligne qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la rue de la Croix Boulet.

Un devis a été demandé. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 29 406.00 € HT.

Ces travaux sont prévus pour l'année 2011 et sont inscrits au budget Primitif. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

## **CREATION D'UN POSTE SAISONNIER**

Comme l'an dernier, Madame le Maire propose de reconduire « Lire sur la place » qui permet d'ouvrir la bibliothèque tous les après midi de l'été en direction des Sottevillais mais aussi des touristes. Madame Le Maire rappelle que ce fut un succès l'an passé.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la création d'un poste d'animation à la Bibliothèque durant l'été.

Elle précise que l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise, en son alinéa 2, le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois.



Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame Le Maire propose :

- la création d'un emploi d'agent d'accueil pour assurer des fonctions d'accueil du public pour l'animation « lire sur la place » dont la durée hebdomadaire est fixée à 18 heures,

- l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 2 mois et cinq jours, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297, Indice Majoré 295, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 1er Juillet 2011, d'un emploi d'accueil du public à 18/35<sup>ème</sup> et autorise Madame Le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 2 mois et cinq jours, pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget.

## **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA PLAINE DE BRAMETOT**

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association pour la protection Environnementale de la plaine de Brametot et du Dun demandant quelle position le Conseil est adoptée quant au projet d'usine de méthanisation sur le site de Brametot.

Madame Le Maire donne quelques explications sur le projet et propose au Conseil Municipal de faire venir une personne de l'Association afin qu'elle expose ses remarques et suggestions.

## **DIVERS**

- Monsieur Jean-Christophe GOYON demande à voir la réponse qui a été faite à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER concernant l'implantation sur la Départementale 68 au niveau de la Rue du Bout du Haut, de panneaux indiquant SOTTEVILLE-SUR-MER. Madame Le Maire répond qu'une réponse écrite de la Direction des Routes est à disposition de tous les conseillers dans leur casier.

Vu la réponse, le Conseil Municipal suggère que l'on demande à la Direction des Routes si il est possible de mettre en place une interdiction de doubler sur cette voie.

- Il est aussi remarqué que des bouteilles vides tapissent le chemin qui mène à la Station d'Épuration.

- **Madame Le Maire** souligne qu'un grand logement à la cité EDF est toujours vacant. C'est pour une famille avec trois enfants.
- **Monsieur Georges CAVEDONI** souligne qu'il y a un problème d'assainissement dans un chemin privé Rue du Bout de Bas. Le problème est à l'étude.
- **Madame Annick RENOUT** remercie Madame Le Maire et son conseil pour la marque de sympathie lors des obsèques de sa maman.

**La séance est levée à 20 h 30**